

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 125 (2004)
Heft: 4

Artikel: L'apiculture : auxiliaire indispensable de l'agriculture
Autor: Sapin, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1067943>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'apiculture : auxiliaire indispensable de l'agriculture

Les écosystèmes de tous types, de par leur fonctionnement naturel, assurent un service écologique gratuit aux sociétés humaines. Ce service économique, social, humain rendu à la société est considérable. Tel est celui de l'apiculture rendue à l'agriculture... L'appauvrissement biologique, jusqu'à présent, a eu un intérêt sur des dimensions uniquement éthiques ou esthétiques, alors que la réalité des disparitions définitives de plantes et d'insectes aura des conséquences catastrophiques sur l'agriculture ou la médecine. Si l'on parle d'apiculture comme on parle d'économie : les clignotants sont au rouge.

Biodiversité, apiculture et potentiel mellifère

Biodiversité : c'est-à-dire le nombre d'espèces dans un lieu donné.

Avec la diminution sensible d'année en année du tapis floral français, non seulement la production de miel diminue globalement mais la survie de la colonie d'abeilles dans un milieu appauvri se pose. Les nouvelles pratiques agricoles de ces dernières années mettent le monde professionnel apicole dans une situation alarmante. Les méthodes intensives, que ce soit par l'apport intensif de produits phytosanitaires, de cultures monovariétales, de coupe précoce dans les prairies ou de surpâturages, mettent en danger l'existence de la colonie d'abeilles tout au long de l'année. La ruche (comme tout être vivant) a besoin de vivre dans un milieu diversifié où les êtres vivants assurent leur subsistance par complémentarité. Enlever des ruches sur une zone à potentiel mellifère polluée par des produits phytosanitaires pour éviter une disparition importante des abeilles est devenue une pratique courante. Produire un véritable miel toutes fleurs qui ne soit pas un assemblage de miels unifloraux est devenu une pratique difficile tant le choix d'un lieu à potentiel mellifère varié se restreint. Un miel polyfloral sera à l'avenir plus difficile à produire et plus cher qu'un miel unifloral. Les pouvoirs publics, qui ont pour mission d'assurer la protection et la sécurité des biens de la communauté, ont failli à leur devoir à propos du « Gaucho ». Car ce ne sont pas uniquement les abeilles qui disparaissent mais également de nombreux insectes. C'est ainsi un « no insects land » que la politique laisse apparaître, avec des conséquences irréversibles sur l'écosystème. Si la situation ne change pas, on peut prendre le pari que la collectivité subventionnera dans un futur proche tout possesseur de ruches pour compenser le déficit d'insectes pollinisateurs.

Actuellement, l'agriculture ne mesure pas sa chance d'avoir des possesseurs de ruches disséminés à travers le territoire car il n'y a pas encore d'éleveurs de papillons, de guêpes ou de sauterelles. L'abeille est un indicateur biologique important. Une colonie qui ne peut subsister sur son emplacement apporte



la preuve que l'environnement est très malade. Le cercle vicieux et irréversible de disparition de plantes, d'insectes, d'oiseaux est amorcé... les faits sont graves.

Rappel

« L'abeille et la fleur : deux images inséparables comme celles du poisson et de l'eau. » (Louveauux)

Pour faire 0,05 mg de miel ou 15 mg de pollen, une abeille visite une centaine de fleurs. Une ruche, pour ses besoins personnels, consomme 100 litres d'eau, 100 kilos de miel, 100 kilos de pollen. Une plante, quelle qu'elle soit, sécrète du nectar environ une année sur cinq (excepté une plante de culture). La rotation et l'échelonnement des fleurs sécrétant du nectar d'une année sur l'autre est indispensable. Les analyses minutieuses de pollen et de miel unifloral montrent que la ruche est allée visiter d'autres fleurs. Une colonie ne peut vivre et prospérer que dans des conditions normales de biodiversité tout au long de l'année. Le tapis floral nectarifère et pollinifère permet le développement de tous les insectes auxiliaires indispensables à l'agriculture (hyménoptères).

Pesticides : la bombe à retardement

Le ministère de l'Agriculture n'est pas le meilleur gage d'indépendance pour homologuer les produits phytosanitaires. Une présomption sérieuse de risques collectifs graves conclut le Comité de prévention et de précaution (CPP) à propos des pesticides. Chargé en 2000 de rendre un avis sur les effets sanitaires liés à la présence des herbicides, fongicides, insecticides et de leurs métabolites dans les sols, l'eau, l'air et les aliments, le CPP vient de remettre son rapport au ministère de l'Environnement. Dossiers d'homologation incomplets,

notamment en ce qui concerne les effets des molécules à long terme, de leurs produits de dégradation et de leur toxicité pour l'environnement, absence d'évaluation quant aux effets des mélanges de substances toxiques, le risque est jugé bien réel. Certains pesticides anciens n'ont pas été évalués, tous les métabolites ne sont pas connus ou recherchés, les données écotoxiques et toxiques des matières actives sont quelquefois sommaires et dans le cas des formulations, la question des interactions est quasiment occultée. Autant de constats qui amènent le CPP à réclamer que le pouvoir de décision d'homologation et de retrait des molécules revienne aux ministères de la Santé et de l'Environnement et non plus au ministère de l'Agriculture, celui-ci n'offrant pas le meilleur gage de l'indépendance que l'on peut attendre par rapport aux acteurs de l'agriculture.



Que s'est-il passé ces dernières années ?

On ne répétera jamais assez que l'abeille et la fleur sont indissociables et que l'apiculture est victime de ces nouvelles pratiques agricoles. La dégradation du tapis multifloral s'est faite de façon insensible et les moyennes de production n'ont fait que chuter. Les DDA et les chambres d'agriculture entretiennent la confusion des mots : là où il y a cultures intensives d'herbage, on nous répond « prairie naturelle » alors que les plantes crucifères et légumineuses ont disparu pour laisser la place aux plantes graminées elles seules. De nouvelles pathologies sont apparues, avec pour conséquence des disparitions de colonies anormalement élevées et qui ont été très difficiles à expliquer.

Sans doute la conjugaison synchrone :

- de l'emploi massif de produits phytosanitaires ;
- du traitement de varroa ;
- de la diminution de la biodiversité dans certains départements (il n'y a plus de coquelicots sur les talus alors que tout apiculteur se souvient avoir vu ses cadres encombrés par du pollen noir) ;
- de nouvelles pratiques agricoles ont eu raison de la défense immunitaire de la colonie. Sans ces défenses immunitaires, les maladies opportunistes apparaissent. La diminution de la biodiversité ne permet plus à la colonie de produire du miel et compromet également son existence.

Par ailleurs, les plantes automnales mellifères sont devenues elles aussi rares et les nourrissements intensifs sont venus grever les exploitations en temps et en argent. Le nourrissement automnal est devenu non seulement obligatoire mais très important. Et c'est un paradoxe supplémentaire que de nourrir des abeilles avec un hydrolysât d'amidon de maïs produit par des céréaliers alors qu'il y a vingt ans, les abeilles trouvaient leur nectar pour leurs provisions hivernales.

Les conséquences économiques pour l'apiculture

Dans plusieurs régions françaises, la colonie vit la saison d'été et disparaît ensuite à l'entrée de l'hiver, et ce depuis plusieurs années. Si la première année l'apiculteur consacre une partie de son cheptel à la reconstruction des colonies disparues aux dépens de la production de miel, il est bien évident qu'il ne pourra le renouveler les années suivantes. L'apiculture se trouve dans la situation typique de certains pays du tiers monde où les habitants consacrent une partie de leur travail à refaire ce que l'environnement a détruit. Beaucoup de producteurs de miel se sont retournés vers les éleveurs traditionnels, mais ayant les mêmes problèmes que leurs collègues producteurs de miel, ils n'ont pu à leur tour fournir la demande. La situation apicole française est dans une situation si alarmante qu'elle fait venir des paquets d'abeilles par avion gros porteur d'Australie. Cela s'accompagne d'une diminution de récolte de miel importante pour l'apiculture qui se trouve dans un désarroi bien compréhensible. Par ailleurs, l'élevage de reines ne peut être efficace que si l'abeille a un environnement avec un potentiel mellifère conséquent. L'exemple canadien souvent cité n'est pas transposable en France avec notre climat océanique. Certes, les ruches canadiennes peuvent faire des récoltes importantes mais avec des conditions canadiennes (journée de travail de 4 heures du matin à 10 heures du soir au mois de juin, quantité de trèfle blanc importante, absence de pluie à cette époque neuf années sur dix). De plus, contrairement à ce que



croient certains apiculteurs français, les Canadiens attribuent ces grosses récoltes non pas à leurs reines mais au fait qu'ils assemblent des cadres de couvain avant la miellée de trèfle blanc.

Comment réagir dans notre situation d'apiculture ?

Dans certaines productions, on produit pour ensuite détruire (bovins, fruits et légumes...). En production laitière, pour ne pas payer les amendes de dépassement de quota, on mélange le lait au lisier que l'on va épandre sur les prairies. L'apiculture est dépendante de ce monde délirant et absurde qu'est devenu l'agriculture.

Les agriculteurs sont devenus des salariés à domicile et on est très loin de ce légendaire « bon sens paysan ». Toutes ces nouvelles pratiques agricoles sont mises en œuvre de concert entre les chambres d'agriculture et la DDA. Désormais, c'est donc à ces responsables-là qu'il faut s'adresser. On est en droit d'espérer qu'entre gens appartenant tous au monde agricole et ayant des intérêts communs l'apiculture puisse sortir de cette impasse catastrophique. Mais là aussi il faudra s'attendre à des difficultés et il faudra « ferrailler », car lors de la mise en place de CTE apicoles, certaines chambres d'agriculture sont tout étonnées que l'apiculteur ait le statut d'agriculteur puisque « vous n'êtes pas propriétaires de terrain » ! Peut-être qu'il nous faudra refaire une « longue marche » ? Certes, les objectifs agricoles de la CEE étaient louables à l'époque de leur mise en place (indépendance alimentaire, exportation...). Mais les décisions prises ces dernières années sont complètement absurdes puisque l'on subventionne en même temps l'intensif et les jachères avec l'argent du contribuable. Si la tendance agricole actuelle n'est pas renversée, c'est bien une disparition programmée de l'apiculture qui nous attend. La médecine du XXI^e siècle sera une médecine préventive qui se fera par l'alimentation. Le miel comme le pollen ou la propolis, de par leur spécificité, seront des aliments incontournables. Danone et Nestlé vont faire de l'argent avec des alicaments ; qu'est-ce le miel sinon un des premiers alicaments de l'humanité ? Demander et réclamer un retour du tapis floral multivariétal tout au long de l'année, ce n'est pas du corporatisme ni de l'écologie naïve, car il en va de la survie de tout l'écosystème. Les CTE peuvent assurer la transition en attendant une remise en ordre. Il y a aussi des pistes à explorer. Par exemple, les jachères « faune sauvage » sont très intéressantes, car pratiquement toutes les plantes préconisées pour le gibier à plumes ont un intérêt mellifère. Donc une convergence d'intérêts à saisir !

Avec un produit « en or » comme le miel, c'est incompréhensible que l'apiculture soit dans cette situation. Faut-il rappeler le nombre d'exploitations professionnelles disparues en Rhône-Alpes et Franche-Comté au cours de ces vingt dernières années ? Il y a des raisons d'espérer... mais ne restons pas dans cette situation, avec déjà un lot important d'exploitations en difficulté. Il ne faudrait



pas conclure ces impressions apicoles dans quelques années comme l'a fait la revue *Que Choisir*: «... Mangez du miel pendant qu'il y en a encore.»

A nous de vouloir retrouver une situation économique saine.

Georges Sapin

L'exemple du tournesol est édifiant. Voici une miellée apparue à la fin des années 70. Les apiculteurs ont récolté des moyennes impressionnantes tout au début, et maintenant cette floraison fait disparaître les colonies. Il n'est venu à l'esprit de personne d'attribuer ces grosses moyennes à la qualité des reines. Et l'apiculteur n'est pas devenu subitement incompetent quand la miellée de tournesol fait disparaître ses colonies. Certes, il faut des colonies en ordre de marche pour faire une récolte, mais le critère du potentiel mellifère est encore plus important.

Tiré de « Abeilles et Fleurs » N° 629, juin 2002, publié avec l'autorisation de son auteur

À VENDRE

**pavillon
Dadant-Blatt**

3 x 2,60 m, démontable avec ruches et cadres sans abeilles et 4 ruches indépendantes.

**Francis Cottet, 1615 Bossonnens
Tél. 021 947 42 40**

**Jeune apiculteur
cherche**

**nucléïs pour
rucher suisse**

Tél. 079 795 96 77



Nous sommes à votre service

Vous avez le choix parmi plus de **300 articles apicoles de haute qualité** (rayons ULTRA, aliment protéique VITALIS, compensation de pollen SALIXAN, APIFONDA, APIINVERT, cadres, vêtements de protection, etc.)

Nos dépositaires en Suisse romande

Tél. + Fax 021 869 91 96	1123 Aclens	M. et M ^{me} Décurnex, «Les Chancels»
Tél. + Fax 026 436 13 94	1723 Marly	M. et M ^{me} Balmer, Chemin Combetta 5
Tél. + Fax 032 313 32 03	3232 Anet	M. et M ^{me} Frei, Bielstrasse 12

Nos partenaires, commerces de détail et revendeurs exclusifs de produits BIENEN-MEIER

Commerce de Fer SA, Rte de l'Industrie 20, 1680 Romont
A. Walpen SA, Quincaillerie, Grand-Champsec, 1950 Sion
Commerce de Fer SA, Rue de Lausanne 85, 1700 Fribourg
LANDI REBA AG, Güterstrasse 33, 4242 Laufon

Notre nouveau catalogue 2004/05 paraîtra en mars 2004.
Il comprendra de nombreuses nouveautés et améliorations.

Economisez de l'argent

Visitez nos points de vente régionaux et emmenez-y votre vieille cire. Vous ne payez ni port ni emballage et le transport de la vieille cire jusqu'à Künsten va à notre charge.

Venez nous trouver et profitez de notre grand choix.

Nous vous offrons davantage pour votre argent

En tant que client BIENEN-MEIER, grâce à votre propre NUMÉRO de CLIENT, vous bénéficiez de l'envoi automatique du nouveau catalogue 2004/05, des offres spéciales très attrayantes, de nos actions et des invitations aux manifestations organisées pour vous.

Si nous disposons de votre adresse, vous serez donc concerné.

Nous vous souhaitons une bonne année et nous réjouissons de pouvoir aussi vous servir et vous conseiller en 2004.

**BIENEN
MEIER KÜNTEN**

Une entreprise de R. Meiers Söhne SA

Fahrbachweg 1, 5444 Künsten
Tél. (056) 485 92 50
Fax (056) 485 92 55
www.bienen-meier.ch

